

ASSOCIATION des RESPONSABLES de COPROPRIETE



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2017 A 18h00 – A.M.A.S. 18 RUE DES TERRES AU CURE – 75013 PARIS

L'Assemblée Générale ordinaire a été régulièrement convoquée par le président de l'ARC, Gérard ANDRIEUX. Le texte des 9 résolutions était joint à la convocation.

Avant de débuter la séance, Gérard ANDRIEUX indique qu'un huissier va assister à l'AG afin de s'assurer du bon déroulement de cette dernière. Il indique que cet huissier n'a pas été nommé par un juge et que, par conséquent, chacun peut le récuser. Personne ne s'étant manifesté, l'Assemblée Générale peut commencer.

Le président déclare l'AG ouverte à 18h20. 66 adhérents collectifs ou individuels sont présents et détiennent en outre 130 pouvoirs valides.

1. Rapport d'activité concernant l'exercice 2016:

Maître Sadone, huissier de justice, a prévenu qu'il aurait quelques minutes de retard. En attendant, Mr ANDRIEUX demande au directeur général de l'ARC, Emile HAGEGE, de lire le rapport d'activité pour l'année 2016. Un développement sur le rôle de l'UNARC est rajouté pour information.

Juste avant de passer au vote, Me Sadone, arrivé entre temps, procède à un contrôle aléatoire du bon fonctionnement du matériel électronique de vote. Tout fonctionne parfaitement. Au moment de voter, 68 adhérents sont présents, le nombre de pouvoirs reste inchangé.

La résolution mise au vote pour ce premier point est la suivante : « L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité du Conseil d'administration concernant l'exercice 2016 et après en avoir délibéré, approuve ce document. »

Elle est adoptée par 183 voix pour, 2 contre et pas d'abstentions.

Durée du débat : 40mn.

2. Rapport financier concernant l'exercice 2016:

Il est présenté par le trésorier de l'association, Pierre DOUNIOL.

La résolution mise au vote pour ce deuxième point est la suivante : « L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier du Conseil d'administration concernant l'exercice 2016 et après en avoir délibéré, approuve ce document. »

Elle est adoptée par 177 voix pour, 1 contre et 2 abstentions.

Durée : 20 mn.

3. Approbation des comptes de l'exercice 2016:

Le commissaire aux comptes, Pierre DEVOS, lit le rapport qu'il a établi après avoir effectué sa mission. Il approuve sans réserve les comptes 2016 de l'ARC mais aussi les conventions passées entre l'association et ses filiales (ARC SERVICES et COPRO-FORMATION).

La résolution mise au vote pour ce troisième point est la suivante : « L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration concernant l'exercice 2016 et des rapports du commissaire aux comptes et après en avoir délibéré, approuve ces comptes qui se soldent par un résultat excédentaire de 232 047€. »

Elle est adoptée par 183 voix pour, 1 contre et 2 abstentions.

Durée : 10 mn.

4. Affectation du résultat de l'exercice 2016:

C'est le président Gérard ANDRIEUX qui explique à l'assemblée les raisons de cette proposition.

La résolution mise au vote pour ce quatrième point est la suivante : « L'Assemblée générale, après en avoir délibéré, décide sur proposition du Conseil d'administration d'affecter le résultat excédentaire de l'exercice 2016, d'un montant de 232 047€ au compte « report à nouveau ». En conséquence, le compte « report à nouveau » s'élèvera à un montant de 1 012 278€. »

Elle est adoptée par 184 voix pour, 1 contre et 4 abstentions.

Durée : 5 mn.

5. Fixation du montant des cotisations:

Le président indique les raisons qui ont amené le CA à proposer cette résolution, notamment le fait que toutes les cotisations sont restées inchangées depuis 4 ans. Quelques questions sont posées par des adhérents présents en salle et représentant de grosses copropriétés.

La résolution mise au vote pour ce cinquième point est la suivante : « L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des propositions par le Conseil d'administration de fixation du montant des cotisations pour 2018, à savoir : les montants restent inchangés sauf le plafond qui est porté à 1000€ et après en avoir délibéré, approuve ces cotisations. »

Elle est adoptée par 162 voix pour, 14 contre et 8 abstentions.

Durée : 10 mn.

6. Acquisition de nouveaux locaux :

Le projet est présenté par le président qui indique les éléments qui ont amené le CA à envisager cette solution. Quelques questions sont posées par l'assemblée, principalement sur l'éventuelle future localisation des bureaux de l'association.

La résolution mise au vote pour ce sixième point est la suivante : « L'Assemblée générale après avoir entendu la lecture des arguments et propositions du Conseil d'administration d'acquérir dès que l'opportunité se présentera à Paris, des nouveaux locaux pour l'association, pour y fixer le siège social de l'association, de 600m² environ pour un montant maximum net acheteur de 4 millions d'euros, et après en avoir délibéré, approuve ce projet d'acquisition. »

Elle est adoptée par 112 voix pour, 61 contre et 9 abstentions.

Après ce vote, Emile HAGEGE, directeur général de l'association, indique combien il est important pour l'ARC de ne pas percevoir de subventions de quiconque pour la préservation de son indépendance.

Durée : 15 mn.

7. Informations sur le programme d'actions pour l'exercice 2017 :

Pendant 20 mn, le directeur général détaille à l'assemblée les actions nouvelles entamées par l'ARC depuis le début de l'année, sans oublier d'informer sur celles en cours avant cette période.

8. Approbation du programme d'actions pour l'exercice 2018 :

Le président et le directeur général parlent tous deux des services qui pourraient prochainement voir le jour au sein de l'ARC comme l'aide aux copropriétaires adhérents et bailleurs, etc. ... Certains participants en profitent pour aborder des problèmes techniques (répartiteurs de chaleur etc...).

La résolution mise au vote pour ce huitième point est la suivante : « L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du programme d'actions proposé par le Conseil d'administration concernant l'exercice 2018 et après en avoir délibéré, approuve ce document. »

Elle est adoptée par 156 voix pour, 0 contre et 1 abstention (des personnes ont déjà quitté l'AG).

Durée : 25 mn.

9. Approbation du budget prévisionnel pour l'exercice 2018 :

C'est le point appelé 9.4 sur la convocation qui sera mis au vote puisque les autres points ne correspondent pas aux résolutions votées antérieurement depuis le début de la présente AG.

La présentation est faite par le président qui aura à répondre à une seule demande de précision.

La résolution mise au vote pour ce neuvième point est la suivante : « L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du budget prévisionnel proposé par le Conseil d'administration concernant l'exercice 2018 et après en avoir délibéré, approuve ce document. »

Elle est adoptée par 126 voix pour, 10 contre et 14 abstentions.

Durée : 10 mn.

Aucun participant ne demandant la parole, le président clôture l'AG à 20h55.

Le président

Gérard Andrieux



Le secrétaire

Maurice Oudot

